



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du 28 Juin 2018

Procès-Verbal N° 37

Présents : Monsieur André LUCAS
Messieurs Jean Louis AGASSE – Pierre THEVENIN – André Gilles REALLAND – Christian TOURNIER.

Excusés : Monsieur Christian GRAS

Le Procès-Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE

Compétitions Secteur MIDI-PYRENEES

La C.R.G.C ayant revu le classement du fair-play, une erreur administrative laisse apparaître que le club de MILLAU est positionné à la 1ère place devant le club d'ARGELES A.S.

De ce fait la Commission décide de repêcher le club de MILLAU qui évoluera en R3 la saison 2018/2019.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'Article 190 des R.G de la F.F.F.



Le Président de séance
Monsieur André LUCAS

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Jean Louis AGASSE